

Date de convocation : 21 novembre 2022Date d'envoi : 21 novembre 2022Date d'affichage : 21 novembre 2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 49-2022  
MARDI 29 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents** : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

**Absents ayant donné procuration** : 2 – ROURE Christine à PERRIER Bernadette – MATHON Sébastien à ROUX Philippe.

**Secrétaire de séance** : MARTIN Marie-France.

**OBJET : Demande de subvention – Aménagement de 2 locaux dans l'ancienne Maison pour Tous**

Le Maire rappelle que les locaux de l'ancienne Maison pour Tous, situés 305 route d'Alès, sont en cours de rénovation afin de transférer l'Institut de Beauté à l'étage et de créer un cabinet médical en rez de chaussée. Ce projet pourrait bénéficier de l'aide de la CCBA dans le cadre de l'enveloppe d'aide à l'investissement 2021-2023 (le montant maximum du taux du fonds de concours est de 50 % du reste à charge de la commune).

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 66 000 € H. T :

DEPENSES	MONTANTS H. T.	RECETTES	MONTANTS H. T.
Travaux à réaliser (travaux + Main d'œuvre personnel communal)	66 000,00 €	CCBA (50 %)	33 000,00 €
		Autofinancement	33 000,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>66 000,00 €</b>		<b>66 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- . Sollicite auprès de la CCBA une subvention de 33 000 € pour cette opération ;
- . Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- . Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents pour l'obtention de ces subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de Séance,  
Marie-France MARTIN




Acte exécutoire après transmission électronique  
en Sous-Préfecture le ..... 01/12/2022  
et de sa publication le ..... 01/12/2022

Identifiant unique n° 007-210702312-2022\_11\_29\_49DE